

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIIM94

ETABLISSEMENT PUBLIC D'INGENIERIE POUR L'INFORMATIQUE ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Numéro SIRET : 259 400 034 000 31

POSTE COMPTABLE : VITRY-SUR-SEINE - TRESORERIE MUNICIPALE

M14

Compte Administratif

voté par nature

ANNEE 2016

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (5)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (6)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (4)		
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
	A11 - Etat des travaux en régie		
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		
	C1.2 - Actions de formation des élus		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexe à l'arrêté n° N04 : IN1B12374U2A, relatif au cadre budgétaire et

Code INSEE Commune _____ SIIM94	CA 2016
Budget Principal	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,74%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	79,46%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,37%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

- Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.
- (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L2313-2, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.
- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
- (4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (2),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (2).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3),
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (5)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n°du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 668 239,08	G	7 238 590,36
	Section d'investissement	B	1 133 274,29	H	1 069 488,75

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Reports en section de fonctionnement (002)	C		I	498 822,67
	Reports en section d'investissement (001)	D		J	156 592,80

(si déficit) (si excédent)
= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	7 801 513,37	+ J	8 963 494,58
---------------------------------------	-----------	---------------------	-----	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	498 957,39	L	500 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	498 957,39	=K+L	500 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	6 668 239,08	=G+I+K	7 737 413,03
	Section d'investissement	=B+D+F	1 632 231,68	=H+J+L	1 726 081,55
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	8 300 470,76	=G+H+I +J+K+L	9 463 494,58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
		498 957,39	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	492 225,23	
21	Immobilisations corporelles	6 732,16	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 592 550,00	2 915 708,96	8 947,82		667 893,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 318 350,00	3 068 861,68			249 488,32
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	36 000,00			
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		6 946 900,00	6 020 570,64	8 947,82		917 381,54
66	Charges financières	184 822,67	116 703,00	21 656,52		46 463,15
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	500 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 631 722,67	6 137 273,64	30 604,34		963 844,69
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	500 000,00	500 361,10			13 288,90
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		500 000,00	500 361,10			13 288,90
TOTAL		8 131 722,67	6 637 634,74	30 604,34		977 133,59

Pour information (3)						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	1 200 000,00	959 047,49			240 952,51
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	5 232 900,00	5 319 839,50			-86 939,50
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		7 632 900,00	7 222 440,36			410 459,64
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		16 150,00			
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 632 900,00	7 238 590,36			410 459,64
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		7 632 900,00	7 238 590,36			410 459,64

Pour information (3)						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		498 822,67				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 005 487,15	384 166,87	492 225,23	129 095,05
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	623 370,30	199 754,86	6 732,16	416 883,28
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours	50 000,00	22 134,87		27 865,13
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 678 857,45	606 056,60	498 957,39	573 843,46
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	527 217,69		2 782,31
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	530 000,00	527 217,69		2 782,31
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77

Pour information (2)				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	61 000,00	77 863,00		-16 863,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	491 264,65	491 264,65		
138	Autres sub. d' invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	552 264,65	569 127,65		-16 863,00
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 552 264,65	569 127,65	500 000,00	483 137,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	500 000,00	500 361,10		15 788,90
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	500 000,00	500 361,10		15 788,90
	TOTAL	2 052 264,65	1 069 488,75	500 000,00	498 925,90

Pour information (2)				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	156 592,80			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 924 656,78		2 924 656,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 068 861,68		3 068 861,68
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00		36 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	138 359,52		138 359,52
67	Charges exceptionnelles		16 150,00	16 150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		484 211,10	484 211,10
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total		6 167 877,98	500 361,10	6 668 239,08

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	527 217,69		527 217,69
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	384 166,87		384 166,87
204	Subventions d'équipements versés			
21	Immobilisations corporelles (6)	199 754,86		199 754,86
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	22 134,87		22 134,87
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciations des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciations des stocks et en-cours (5)</i>			
45.1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciations des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciations des comptes financiers (5)</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		1 133 274,29		1 133 274,29

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	959 047,49		959 047,49
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	943 553,37		943 553,37
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	5 319 839,50		5 319 839,50
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	16 150,00		16 150,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		7 238 590,36		7 238 590,36

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			498 822,67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 863,00		77 863,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	491 264,65		491 264,65
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation		2 722,78	2 722,78
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)		13 427,22	13 427,22
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		484 211,10	484 211,10
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45.2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		569 127,65	500 361,10	1 069 488,75

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			156 592,80

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 592 550,00	2 915 708,96	8 947,82		667 893,22
6037	Variation des stocks de marchandises	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
60612	Energie électricité	38 000,00	31 237,51			6 762,49
60622	Carburants	5 000,00	3 666,46			1 333,54
60623	Alimentation	1 000,00				1 000,00
60632	Fourniture de petits équipements	7 000,00	10 789,85			-3 789,85
6064	Fournitures administratives	61 000,00	52 095,78			8 904,22
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	562,09	351,82		5 086,09
6078	Achats autres marchandises	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
611	Contrat de prestations de services	90 000,00	32 910,40	4 312,00		52 777,60
6122	Crédit bail	33 000,00	32 112,00			888,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	1 776,00			-276,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	4 002,24			-2,24
614	Charges locatives et de copropriété	24 000,00	15 650,47			8 349,53
61551	Entretien véhicules	10 000,00	1 119,14			8 880,86
61558	Entretien et réparations	7 000,00	14 615,23			-7 615,23
6156	Maintenance	610 550,00	611 631,32			-1 081,32
6161	Assurance multirisque	17 500,00	17 011,40			488,60
6182	Documentation générale technique abonnem	9 500,00	6 958,96			2 541,04
6184	Versement à des organismes de formation	80 000,00	30 658,80	4 284,00		45 057,20
6225	Indemnités aux régisseurs	500,00				500,00
6226	Honoraires	10 500,00	10 605,80			-105,80
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	800,00			700,00
6231	Annonces et insertions	7 500,00	5 267,99			2 232,01
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 560,00			-60,00
6251	Voyages et déplacements	500,00				500,00
6256	Missions	3 000,00	849,99			2 150,01
6257	Frais de réception	6 500,00	3 780,02			2 719,98
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 017,27			982,73
6262	Frais de télécommunications	117 500,00	103 157,85			14 342,15
6281	Concours divers cotisations	1 000,00	2 964,21			-1 964,21
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	22 757,44			2 242,56
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	2 912,00			-412,00
6353	Impôts indirects	6 000,00	4 132,00			1 868,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 318 350,00	3 068 861,68			249 488,32
6331	Versement de transport	38 000,00	34 314,00			3 686,00
6332	Cotisations fnal	8 000,00	7 931,00			69,00
6336	Cotisations au centre national et aux ce	31 000,00	26 519,48			4 480,52
64111	Personnel titulaire	1 111 000,00	905 047,82			205 952,18
64131	Personnel non titulaire	1 249 350,00	1 259 404,21			-10 054,21
6451	Cotisations à l'urssaf	420 000,00	425 521,00			-5 521,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	300 000,00	277 420,03			22 579,97
6456	Versement au f.n.c. du supplement famili	7 000,00	11 182,00			-4 182,00
64731	Allocations pour perte d'emploi	66 000,00	43 248,86			22 751,14
6475	Médecine du travail	8 000,00	5 821,20			2 178,80
6478	Autres charges sociales diverses	80 000,00	72 452,08			7 547,92
014	Atténuation de produits					

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	36 000,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	36 000,00	36 000,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65+656)		6 946 900,00	6 020 570,64	8 947,82		917 381,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	184 822,67	116 703,00	21 656,52		46 463,15
66111	Intérêts des emprunts et dettes	145 000,00	141 314,60			3 685,40
66112	Ice	26 000,00	-25 515,45	21 656,52		29 858,93
6615	Intérêts des comptes courants et de depo	13 822,67	903,85			12 918,82
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (3)					
022	Dépenses imprévues (e)	500 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 631 722,67	6 137 273,64	30 604,34		963 844,69

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4), (5), (6)</i>	500 000,00	500 361,10			13 288,90
675	<i>Valeurs comptables des immobilisations c</i>		13 427,22			
676	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>		222,78			
6761	<i>Différences sur réalisations positives t</i>		2 500,00			-2 500,00
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobil</i>	500 000,00	484 211,10			15 788,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		500 000,00	500 361,10			13 288,90

043	<i>Ope; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(7)</i>					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		500 000,00	500 361,10			13 288,90

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 131 722,67	6 637 634,74	30 604,34		977 133,59
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(2)

Montant des ICNE de l'exercice	21 656,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-25 515,45
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 858,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF U42 = RI U4U*.

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges	1 200 000,00	959 047,49			240 952,51
6037	Variation des stocks de marchandises	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
619	Rabais remises et ristournes obtenus sur		137,00			-137,00
6419	Remboursement sur rémunération du person		4 493,14			-4 493,14
6479	Remboursement sur autres charges sociale		10 863,98			-10 863,98
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
7078	Ventes de marchandises	1 200 000,00	943 553,37			256 446,63
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	5 232 900,00	5 319 839,50			-86 939,50
74748	Participations des communes	4 129 900,00	4 185 958,46			-56 058,46
74758	Participations autres groupements	464 000,00	434 705,08			29 294,92
7478	Dotations subventions participations aut	639 000,00	699 175,96			-60 175,96
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = 70+73+74+75+013		7 632 900,00	7 222 440,36			410 459,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)		16 150,00			
775	Produits des cessions d'immobilisations		16 150,00			
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 632 900,00	7 238 590,36			410 459,64

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	7 632 900,00	7 238 590,36			410 459,64
--	--------------	--------------	--	--	------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	498 822,67

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 005 487,15	384 166,87	492 225,23	129 095,05
2031	Frais d'études	448 489,00	125 817,84	304 824,02	17 847,14
2051	Concessions et droits similaires	556 998,15	258 349,03	187 401,21	111 247,91
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	623 370,30	199 754,86	6 732,16	416 883,28
2182	Matériel de transport	32 069,53	14 986,89		17 082,64
2183	Matériel de bureau et informatique	586 300,77	180 106,85	6 009,60	400 184,32
2184	Mobilier	5 000,00	4 661,12	722,56	-383,68
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)	50 000,00	22 134,87		27 865,13
2318	Autres immobilisations corporelles en co	50 000,00	22 134,87		27 865,13
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		1 678 857,45	606 056,60	498 957,39	573 843,46

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00	527 217,69		2 782,31
1641	Emprunts remboursement de la dette	530 000,00	527 217,69		2 782,31
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		530 000,00	527 217,69		2 782,31

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77
-----------------------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections (4)</i>				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>				
	<i>Charges transférées (6)</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77
---	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI U40 = RF U42*.

(5) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 000 000,00		500 000,00	500 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	552 264,65	569 127,65		-16 863,00
10222	Fctva	61 000,00	77 863,00		-16 863,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	491 264,65	491 264,65		
138	Autres subventions d'investis. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisation				
Total des recettes financières		552 264,65	569 127,65		-16 863,00

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES		1 552 264,65	569 127,65	500 000,00	483 137,00
-----------------------------------	--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	500 000,00	500 361,10		15 788,90
192	Plus values sur cessions d'immobilisatio		2 722,78		
2182	Matériel de transport		13 427,22		
28031	Amortissement des frais études	30 000,00	29 690,06		309,94
28051	Amortissement concessions et droits simi	181 000,00	211 555,30		-30 555,30
28088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00	148 295,64		51 704,36
28182	Amortissement transport	8 000,00	8 697,20		-697,20
28183	Amortissement matériel informatique	77 000,00	83 517,18		-6 517,18
28184	Amortissement mobilier	3 000,00	1 530,02		1 469,98
28188	Amortissement autres	1 000,00	925,70		74,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		500 000,00	500 361,10		15 788,90
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		500 000,00	500 361,10		15 788,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 052 264,65	1 069 488,75	500 000,00	498 925,90

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	156 592,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/16	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/2016
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie	30/06/2015 01/07/2016	350 000,00 €	409 000,00 €	903,85 €	409 000,00 €	350 000,00 €
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
A2.2	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de la signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (total)														
...														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)					6 072 147,86									
1641 Emprunts en euros (total)					6 072 147,86									
1052 / MON268755	CREDIT LOCAL DE FRANCE	13/04/2010	10/05/2010	01/09/2010	2 413 868,47	F		4,08	4,14	EUR	T	X	N	A1
1053 / MON273355	CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/11/2010	01/12/2010	01/02/2011	500 000,00	F		2,16	2,16	EUR	A	P	N	A1
1054 / MIN209022EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	21/10/2010	01/01/2011	01/04/2011	908 279,39	F		4,60	4,75	EUR	T	X	N	A1
1055 / MON276643/295680	CREDIT LOCAL DE FRANCE	21/11/2011	05/12/2011	05/12/2012	325 000,00	F		4,38	4,38	EUR	A	P	N	A1
1056 / 8945413	CAISSE D'EPARGNE	23/11/2011	15/12/2011	01/06/2013	325 000,00	F		4,56	4,55	EUR	A	P	N	A1
1057 / 00000196684	CREDIT AGRICOLE	03/05/2013	21/06/2013	21/12/2018	600 000,00	F		3,79	3,87	EUR	T	X	N	A1
1058 / 00000446323	CREDIT AGRICOLE	07/08/2014	16/09/2014	16/12/2014	1 000 000,00	F		2,57	2,61	EUR	T	X	N	A1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt 31/12/N (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)				3 388 829,49				0,00	527 217,69	141 314,60	21 656,52	
1641 Emprunts en euros (total)				3 388 829,49				0,00	527 217,69	141 314,60	21 656,52	
1052 / MON268755	N	0,00		958 219,15	3,42	F		4,08	0,00	249 686,54	45 494,66	3 257,95
1053 / MON273355	N	0,00		122 251,58	1,09	F		2,16	0,00	61 125,78	4 969,53	3 036,94
1054 / MIN209022EUR	N	0,00		566 070,29	6,50	F		4,60	0,00	67 489,67	28 459,34	6 654,47
1055 / MON276643/295680	N	0,00		121 875,00	2,93	F		4,38	0,00	40 625,00	7 117,50	385,53
1056 / 8945413	N	0,00		258 342,14	10,41	F		4,56	0,00	17 795,09	12 591,86	6 871,90
1057 / 00000196884	N	0,00		488 707,15	11,47	F		3,79	0,00	33 310,98	19 314,78	514,50
1058 / 00000446323	N	0,00		873 364,18	12,71	F		2,57	0,00	57 184,63	23 366,93	935,23
1643 Emprunts en devises (total)												
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
TOTAL GENERAL												

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couvertures éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro

/ 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2. 4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7 produits					
	% de l'encours	100%					
	Montant en euros	3 388 829,49 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								Primes éventuelles				
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) 2	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												Type de taux (5)	Index de référence (2)				
Taux fixe (total)																	
Taux variable simple(total)																	
Taux complexe (total)																	
Total																	

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/N.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts <small>(pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe						
Taux variable simple						
Taux complexe						
Total						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial			Taux au 31/12/N budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7)	(8) Taux actuariel	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (9)		intérêts (10)	capital	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette (2)																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette (3)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dettes en capital dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel									
Total																				

(1) Inscrivez les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.9
AUTRES DETTES	

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

ELEMENTS DU BILAN	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 500 €			14/11/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
linéaire	Frais d'études et de développement	1 à 4 ans	14/11/2016
linéaire	Logiciels micro-informatique	1 à 3 ans	14/11/2016
linéaire	Logiciels métier	6 à 8 ans	14/11/2016
linéaire	Logiciels système	1 à 8 ans	14/11/2016
linéaire	Matériel micro-informatique	2 à 5 ans	14/11/2016
linéaire	Matériel systèmes et réseau	4 à 8 ans	14/11/2016
linéaire	Coposants informatiques	1 an	14/11/2016
linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	14/11/2016
linéaire	Voitures, camions et véhicules industriels	5 à 10 ans	14/11/2016
linéaire	Mobilier	10 à 15 ans	14/11/2016
linéaire	Agencement et aménagement de bâtiment, installations	15 à 20 ans	14/11/2016
linéaire	Matériels classiques	6 à 10 ans	14/11/2016
linéaire	Installations et appareils de chauffage et climatisation	10 à 20 ans	14/11/2016

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		530 000,00	527 217,69		2 782,31
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		530 000,00	527 217,69		2 782,31
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	530 000,00	527 217,69		2 782,31
1641	Emprunts remboursement de la dette	530 000,00	527 217,69		2 782,31
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D					
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)				
	Charges transférées (D) = E + F + G (1)				
	Travaux en régie (E)				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)				
	Stocks et en-cours (G)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
	I	D001	IV
	527 217,69		527 217,69

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		561 000,00	578 224,10		-17 224,10
Ressources propres externes (a) (2)		61 000,00	77 863,00		-16 863,00
10222	FCTVA	61 000,00	77 863,00		-16 863,00
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transférables				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c) (1)		500 000,00	500 361,10		-361,10
192	Plus values sur cessions d'immobilisatio		2 722,78		-2 722,78
2182	Matériel de transport		13 427,22		-13 427,22
28031	Amortissement des frais études	30 000,00	29 690,06		309,94
28051	Amortissement concessions et droits simi	181 000,00	211 555,30		-30 555,30
28088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00	148 295,64		51 704,36
28182	Amortissement transport	8 000,00	8 697,20		-697,20
28183	Amortissement matériel informatique	77 000,00	83 517,18		-6 517,18
28184	Amortissement mobilier	3 000,00	1 530,02		1 469,98
28188	Amortissement autres	1 000,00	925,70		74,30
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	578 224,10	156 592,80		734 816,90

	Montant	
Dépenses financières	IV	527 217,69
Recette financières	V	734 816,90
Solde (recettes - dépenses)	VI= V - IV (3)	207 599,21
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3)	207 599,21
Résultats hors charges transférées	V-(II + D001)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations annexes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM+RAR N-1)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	16 150,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 427,22

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personne de droit privé		
Associations		
COS SIIM 94	36 000 €	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personne de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC ...)		
Autres		
TOTAL GENERAL	36 000 €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1		1	1		1
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6		6	3		4
adjoint administratif de 2ème classe	C	2		2	1		1
adjoint administratif principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Administrateur territorial	A	1		1			0
attaché territorial	A	1		1	1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1			0
FILIERE TECHNIQUE (c)		51		51	18	20	38
adjoint technique de 2ème classe	C	3		3	2		2
adjoint technique de 1ère classe	C	1		1			0
adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Ingénieur	A	15		15	1	12	13
ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	2		2		1	1
ingénieur principal	A	24		24	11	7	18
technicien	B	1		1			0
technicien ppal 1ère cl	B	2		2	1		1
technicien ppal 2ème classe	B	1		1	1		1
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		58		58	22	20	42

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 EPTP. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Chef de projet	A	TECH	458		3-3-2	CDD
Chef de projet	A	TECH	621		3-3-2	CDD
Chef de projet	A	TECH	701		3-4	CDI
Chef de projet	A	TECH	966		A (loi 26 juil 05)	CDI
Chef de projet	A	TECH	966		A (loi 26 juil 05)	CDI
Chef de projet	A	TECH	430		3-3-2	CDD
Ingénieur de production	A	TECH	540		3-3-2	CDD
Ingénieur de production	A	TECH	966		3-3-2	CDI
Ingénieur support bureautique	A	TECH	492		3-3-2	CDD
Ingénieur support bureautique	A	TECH	492		3-3-2	CDD
Ingénieur support micro	A	TECH	492		A (loi 26 juil 05)	CDI
Ingénieur support micro	A	TECH	492		A (loi 26 juil 05)	CDI
Ingénieur support micro	A	TECH	621		3-3-2	CDD
Ingénieur système projets télécoms	A	TECH	641		3-3-2	CDD
Ingénieur système réseaux télécom	A	TECH	621		3-3-2	CDD
Ingénieur système réseaux télécom	A	TECH	759		A (loi 26 juil 05)	CDI
Programmeur analyste	A	TECH	492		A (loi 26 juil 05)	CDI
Programmeur analyste	A	TECH	621		A (loi 26 juil 05)	CDI
Responsable Pôle Infrastructure	A	TECH	HA1		A (loi 26 juil 05)	CDI
Responsable Service exploitation	A	TECH	966		A (loi 26 juil 05)	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (Année N)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77
RECETTES	2 208 857,45	1 226 081,55	500 000,00	482 775,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 131 722,67	6 668 239,08		1 463 483,59
RECETTES	8 131 722,67	7 737 413,03		394 309,64

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 208 857,45	1 133 274,29	498 957,39	576 625,77
RECETTES	2 208 857,45	1 226 081,55	500 000,00	482 775,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 131 722,67	6 668 239,08		1 463 483,59
RECETTES	8 131 722,67	7 737 413,03		394 309,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 340 580,12	7 801 513,37	498 957,39	2 040 109,36
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 340 580,12	8 963 494,58	500 000,00	877 085,54

(1) Y compris les rattachements.